

Ne compromettez pas la Politique Commune de la Pêche : exploitez son potentiel

OCTOBRE 2025



Alors que la Commission européenne prépare son évaluation de la Politique Commune de la Pêche (PCP), **les ONG environnementales à travers l'Europe et au-delà exhortent les décideurs politiques européens et nationaux à bâtir un secteur de la pêche durable et résilient, en maintenant la stabilité réglementaire et en donnant la priorité à la mise en œuvre effective de la législation existante.**¹ Les efforts devraient se concentrer sur l'élaboration et l'intégration de solutions efficaces dans le cadre actuel de l'UE.

Le renforcement de la mise en œuvre de la PCP offre des avantages socio-économiques et réglementaires immédiats. Cela apporterait stabilité et prévisibilité aux pêcheurs et aux communautés côtières, éviterait des années d'incertitude législative et permettrait à l'UE d'atteindre

plus rapidement ses objectifs en matière de durabilité. Une application cohérente peut favoriser la résilience économique du secteur de la pêche tout en rétablissant la santé des océans sans les retards et les risques associés à un processus de réforme complète.

Dans la pratique, cela signifie moins de bouleversements institutionnels, de bureaucratie et d'incertitude et une plus grande importance accordée à l'obtention de résultats tangibles sur le terrain. **Le défi consiste à combler le fossé entre les engagements de la PCP et sa réelle application, et non à la repenser.**

Les conclusions de l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE) ne laissent aucun doute : en 2020, elle a constaté

que la surpêche, les prises accessoires et la dégradation des habitats sont les causes principales de la perte de biodiversité marine, 90 % des zones marines européennes étant soumises à la pression des activités humaines.² En 2025, l'AEE constate que des « niveaux de pêche non durables » persistent dans l'UE en raison de « lacunes dans la mise en œuvre », telles que des incohérences dans le décompte des captures rejetées par rapport au quota, qui contribuent à ne pas atteindre l'objectif de la PCP consistant à exploiter tous les stocks au rendement maximal durable (RMD). La hausse des températures, la pollution et les espèces exotiques envahissantes continuent d'aggraver ces menaces, poussant l'océan au bord du gouffre.³ En 2025, l'AEE constate que des « niveaux de pêche non durables » persistent dans

l'UE en raison de « lacunes dans la mise en œuvre », telles que des incohérences dans le décompte des captures rejetées par rapport au quota, qui contribuent à ne pas atteindre l'objectif de la PCP consistant à exploiter tous les stocks au rendement maximal durable (RMD). La hausse des températures, la pollution et les espèces exotiques envahissantes continuent d'aggraver ces menaces, poussant l'océan au bord du gouffre.⁴

La PCP reste l'outil le plus puissant dont dispose l'UE pour inverser cette tendance. Il est temps désormais d'honorer ses engagements en la mettant en œuvre de manière complète et cohérente. Tout autre choix risquerait d'empirer les menaces les plus graves qui pèsent sur nos fondements fondamentaux que sont la vie, la santé et l'économie.

La pratique le démontre : la PCP fonctionne. Et elle est plus nécessaire que jamais.

Lorsqu'elle est pleinement mise en œuvre, la PCP s'est révélée efficace,

En ce qui concerne la Baltique, la Commission est très claire : « si les États membres n'appliquent pas et ne mettent pas en œuvre intégralement la législation de l'UE, les stocks halieutiques ne se reconstitueront pas ».⁷

apportant des avantages réels et mesurables à l'environnement marin et aux communautés qui dépendent de stocks halieutiques sains. Cependant, lorsque sa mise en œuvre est insuffisante, les pêcheries restent menacées.^{5,6}

Les objectifs de la PCP visent à garantir la durabilité à long terme de la pêche grâce à une approche écosystémique et basé

¹ BirdLife International Europe et Asie centrale, ClientEarth, FishSec, Oceana, Our Fish, Seas At Risk et WWF. (2021). Common Fisheries Policy: Mission not yet accomplished. <https://seas-at-risk.org/publications/common-fisheries-policy-mission-not-yet-accomplished/>

² AEE (2020). Marine Messages II, Navigating the course towards clean, healthy and productive seas through implementation of an ecosystem-based approach, EEA Report No 17/2019. European Environment Agency Report, Copenhagen. <https://www.eea.europa.eu/publications/marine-messages-2/>

³ EEA. (2025). Europe's environment and climate: Knowledge for resilience, prosperity and sustainability (EEA Report No. 11/2025). <https://www.eea.europa.eu/en/europe-environment-2025/main-report>

⁴ Forum économique mondial. (2025). The global risks report 2025 (20th ed.). <https://www.weforum.org/publications/global-risks-report-2025/digest/>

⁵ Commission européenne. (2023). La politique commune de la pêche aujourd'hui et demain: un pacte pour la pêche et les océans vers une gestion de la pêche durable, fondée sur des données scientifiques, innovante et inclusive (COM/2023/103 final). <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52023DC0103>

⁶ The Pew Charitable Trusts. (2021). Lessons from implementation of the EU's Common Fisheries Policy: Mixed record highlights steps still needed to turn the tide towards better management. <https://www.pew.org/en/research-and-analysis/reports/2021/03/lessons-from-implementation-of-the-eus-common-fisheries-policy>

⁷ Commission européenne. (2024). Pêche durable dans l'Union européenne: état des lieux et orientations pour 2025 (COM/2024/235 final). <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52024DC0235>

sur le principe de précaution. À ce titre, ils contribuent à sécuriser la production alimentaire, à soutenir des moyens de subsistance équitables pour les pêcheurs côtiers et à renforcer la résilience à long terme du secteur. Il est essentiel de noter que **les objectifs socio-économiques et environnementaux de la PCP sont interdépendants et se renforcent mutuellement** : un océan sain est le fondement d'une pêche viable, et une pêche durable est essentielle à la prospérité des communautés côtières.

L'adoption de la PCP révisée en 2013 a marqué une avancée significative. Selon le rapport de la Commission, de nombreux segments de la flotte de

l'UE sont devenus plus rentables, la productivité du travail a augmenté et l'état de plusieurs stocks halieutiques s'est amélioré.⁸ Cependant, les progrès n'ont pas été uniformes. Là où la mise en œuvre a pris du retard, les résultats écologiques et socio-économiques ont également été insuffisants. Les tendances en matière d'emploi soulignent cette situation contrastée : bien que les salaires moyens et la productivité aient augmenté, le nombre total de pêcheurs, en particulier dans la flotte artisanale, a diminué, reflétant la diminution continue de la flotte et l'érosion des communautés côtières.⁹

	Indicateurs biologiques*		Indicateurs économiques**			Indicateurs sociaux**		
	Atlantique Nord-Est (% des stocks touchés par la surpêche)	Méditerranée (% des stocks touchés par la surpêche)	Bénéfice brut (en millions d'euros)	Bénéfice net (en millions d'euros)	Puissance motrice (en millions de kW, hors Royaume-Uni)	N° de bateaux actifs (en milliers, hors Royaume-Uni) UK ***	ETP (en milliers hors Royaume-Uni)	Rémunération moyenne par ETP (en milliers d'euros) ****
2013	40	70	1321	5	5.72	60.9	102.7	25.3
2023	22 (-45%)	51 (-27%)	1461 (+11%)	11 (+120%)	5.24 (-8%)	52.8 (-13%)	75.8 (-26%)	32.9 (+30%)

*Source: [CSTEP Adhoc 24-01](#). Populations de poissons pour lesquelles des points de référence FMSY sont disponibles. La dernière année pour laquelle des informations sont disponibles pour la Méditerranée est 2022.

**Source: [CSTEP 24-03 & 24-07](#). Economic performance of the EU fishing fleet (some data excluding Greece), figures for 2023 are based on economic forecasts.

***CSTEP. (2023). Prellezo, R., E. Sabatella, J. Virtanen, M. Tardy Martorell et J. Guillen (éd.), The 2023 Annual Economic Report on the EU Fishing Fleet (CSTEP 23-07), Ispra, Italie : Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP), pp. 26-27 et annexe de données ; Paulrud, A., N. Carvalho, A. Borrello et A. Motova (éd.) (2015), The 2015 Annual Economic Report on the EU Fishing Fleet (CSTEP 15-07), Ispra, Italie : Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP), pp. 46-47, 49, 75, 80.

****Ce chiffre ne permet pas une comparaison nuancée, car il ne tient pas compte des disparités salariales entre les équipages de la pêche côtière artisanale et ceux de la pêche industrielle, ni des différences de salaires entre les pays de l'UE, en particulier entre les pays du nord et ceux du sud de l'Europe.

⁸ Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP). (2024). The 2024 Annual Economic Report on the EU Fishing Fleet (STECF 24-03 and 24-07), PRELLEZO, R., SABATELLA, E.C., VIRTANEN, J., TARDY MARTORELL, M. and GUILLEN, J. editor(s), Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2024, doi:10.2760/5037826, JRC139642.

⁹ Kuepper, B. (2025). Power structures shaping EU fisheries - How the political economy favours industrial over small scale, low impact fishing, Amsterdam, Pays-Bas: Profundo, commissionné par Seas At Risk, BUND, Ecologistas en Acción and Sciaena. <https://seas-at-risk.org/publications/study-power-structures-shaping-eu-fisheries-how-the-political-economy-favours-industrial-over-small-scale-low-impact-fishing/>

Cela devrait être considéré comme la preuve que le Règlement fonctionne, lorsqu'il est correctement appliqué. Une répartition plus équitable des possibilités de pêche (article 17) et un accès préférentiel aux eaux côtières pour la flotte artisanale (considérant 19) ne sont que deux exemples de dispositions

existantes qui peuvent contribuer à relever ces défis, si elles sont pleinement appliquées. La priorité n'est pas aujourd'hui de réécrire les règles, mais de combler les lacunes dans leur mise en œuvre afin que les progrès profitent à l'ensemble du secteur.

La mise en œuvre de la PCP génère des bénéfices réels, un gain de temps et d'argent

La mise en œuvre de la PCP actuellement en vigueur est le moyen le plus efficace, le plus simple et le plus rapide d'obtenir des améliorations mesurables dans la gestion des pêches et la santé des océans à court et moyen terme. Dans le contexte actuel de simplification recherché par les institutions européennes, il serait contre-productif d'engager un processus législatif long et incertain pour réformer un Règlement qui est déjà efficace, s'il est correctement appliqué.

En revanche, la réouverture du Règlement relatif à la PCP entraînerait des années de polarisation et de paralysie politique, précisément au moment où la gouvernance de la pêche doit avancer. Un processus de réforme s'étalerait sur plusieurs années, auxquelles s'ajouteraient des années d'adaptation nationale, pendant lesquelles l'application de la réglementation risquerait d'être reléguée à un second plan de priorité politique, laissant le secteur dans un vide juridique et réglementaire.

Un tel vide freinerait les progrès du secteur à un moment où des mesures décisives sont nécessaires de toute urgence pour faire face à la triple crise

planétaire de perte de biodiversité, changement climatique et pollution, tout en remédiant à la détérioration des conditions socio-économiques auxquelles sont confrontés les petits pêcheurs et les communautés côtières. La concentration économique dans le secteur et la raréfaction croissante des ressources menacent déjà leur survie ; des années d'impasse législative ne feraient qu'aggraver la situation.

La mise en œuvre du droit de l'Union européenne n'est pas seulement une obligation juridique en vertu des traités de l'Union européenne, elle est également avantageuse sur le plan économique et essentielle pour une UE compétitive et prospère. La simple mise en œuvre intégrale de la législation de l'UE en matière d'environnement (à l'exclusion de la législation sur la pêche) pourrait déjà permettre à l'économie de l'UE d'économiser environ 180 milliards d'euros par an en coûts sanitaires et environnementaux directs. Lorsque la législation applicable n'est pas mise en œuvre et que les objectifs ne sont pas atteints, les avantages pour la qualité de l'environnement, la santé humaine et l'économie sont perdus.¹⁰

¹⁰ Commission européenne. (2025). 2025 Environmental Implementation Review. Environmental implementation for prosperity and security (COM(2025) 420 final). https://environment.ec.europa.eu/document/download/05a3b495-14b1-4e21-b12f-e90750a486ed_en?filename=COM_2025_420_F1_COMMUNICATION_FROM_COMMISSION_TO_INST_FR_V6_P1_4037868.PDF

Que faut-il donc faire ? Une boîte à outils intégrée

1. La mission est juste : les objectifs de la PCP restent essentiels

La réalisation des objectifs de la PCP est essentielle à la survie de nos pêcheries. Ces objectifs sont pleinement conformes aux engagements économiques, environnementaux et sociaux de l'UE et répondent directement aux défis urgents auxquels sont confrontés les océans. Il est également possible de renforcer le cadre politique général dans lequel s'inscrit la PCP grâce à des instruments subsidiaires et des outils financiers.

2. Renforcer la mise en œuvre et l'application de la PCP et des politiques connexes

Ce qu'il faut maintenant, c'est une feuille de route de mise en œuvre claire et concrète, avec des étapes mesurables, des ressources dédiées et une responsabilité renforcée, comme le prévoit par exemple le plan d'action pour la mise en œuvre de la PCP.¹¹

La simplification ne doit pas servir de prétexte pour affaiblir les objectifs et les obligations environnementaux existants. La *simplification* peut se traduire par :

- a. mise en œuvre cohérente des objectifs internationaux et européens déjà convenus, à partir du Cadre mondial de la biodiversité 2022 jusqu'au Traité sur la haute mer et à l'Accord de Paris, en passant par les lois et stratégies européennes telles que la Loi sur la restauration de la nature, le Règlement révisé sur le régime de contrôle de la pêche, la directive-cadre «Stratégie pour le milieu marin» et les stratégies en matière de biodiversité et d'adaptation au changement climatique.
- b. un cadre d'application fiable, tel que décrit dans le plan d'action pour la mise en œuvre de la PCP.

Afin de garantir le respect de la PCP, deux instruments clés entrent en jeu :

- a. La récente révision du **Règlement de l'UE sur le régime de contrôle de la pêche**, adoptée fin 2023, avait notamment pour objectifs de faciliter la mise en œuvre de la PCP, de réduire les charges administratives inutiles et de promouvoir des conditions de concurrence équitables entre les États membres.

Pour atteindre ces objectifs, le Règlement introduit des outils numériques qui rationalisent les procédures de contrôle et allègent les obligations de déclaration pour les opérateurs. Par exemple, l'obligation d'utiliser

¹¹ ClientEarth. (2024). Common Fisheries Policy – Evaluation: Response to the call for evidence. https://www.clientearth.org/media/xtaigq43/clientearth_cfp-evaluation-response_september-2024.pdf

des journaux de pêche électroniques, des dispositifs de repérage par satellite et un système de surveillance électronique à distance permettra non seulement de gagner du temps, mais aussi d'améliorer la traçabilité et la capacité de contrôle dans toute l'UE.

En réduisant les processus manuels et en permettant des contrôles plus intelligents et harmonisés, cette réforme favorise une plus grande transparence des chaînes d'approvisionnement en produits de la mer et un traitement plus équitable des opérateurs. La plupart des dispositions réglementaires seront mises en œuvre progressivement entre 2026 et 2030, ce qui garantira un déploiement gérable et coordonné dans tous les États membres. Cette mise à jour réglementaire offre aux décideurs politiques une voie pratique pour réduire les charges, améliorer la conformité et moderniser la gouvernance de la pêche dans toute l'UE.

- b. L'application du **Règlement de l'UE sur la pêche INN**, en conjonction avec le Règlement sur le contrôle de la pêche, est essentielle pour garantir que les importations de produits de la pêche en provenance de pays tiers entrant sur le marché de l'UE soient soumises aux mêmes contrôles et répondent aux mêmes exigences que la flotte de l'UE. Afin de protéger le secteur de la pêche de l'UE contre la concurrence déloyale, des contrôles uniformes et rigoureux des importations sont nécessaires, notamment grâce à une traçabilité renforcée des produits préparés et conservés et à une vérification plus stricte des certificats de capture, en particulier ceux provenant de pays à haut risque ou ayant reçu un carton jaune. L'UE est l'un des plus grands marchés mondiaux pour les produits de la pêche, et plus de 70 % des produits de la mer consommés dans l'UE sont importés. Les importations peuvent provenir de pays où les normes environnementales, sociales et du travail sont moins strictes, ce qui nuit à la compétitivité de la pêche de l'UE et augmente le risque d'approvisionnement non durable, y compris la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et les violations des droits du travail.

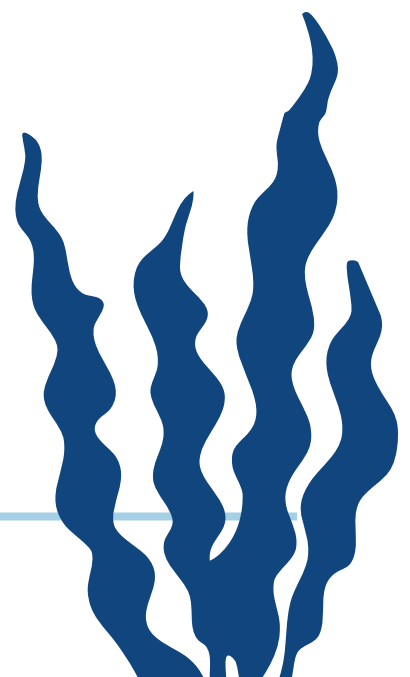
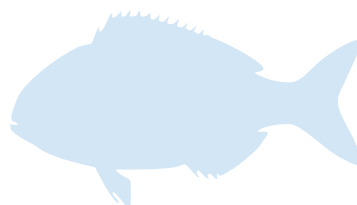
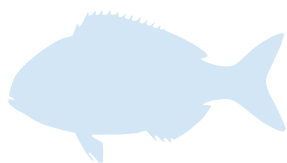
3. Créer des synergies entre, et bénéficier des, processus juridiques en cours, du Ocean Act européen, à l'OCM, en passant par le CFP.

De nouvelles lois sont déjà en cours d'élaboration. En concentrant leurs efforts sur une mise en œuvre efficace et une amélioration ciblée des instruments de soutien, les décideurs politiques peuvent faire une réelle différence « dans l'eau » en temps opportun :

- a. **La future loi européenne pour l'Océan (EU Ocean Act) peut renforcer la cohérence des politiques océaniques de l'UE**, en consolidant la mise en œuvre de la gestion écosystémique des pêches, la protection et la

restauration des milieux marins, tant au niveau national qu'international, grâce à la diplomatie océanique de l'UE et à la gestion durable de la flotte européenne opérant dans les eaux de l'UE et au-delà. La loi sur les océans devrait également soutenir la transition du secteur de la pêche vers des pratiques plus durables à long terme, en abordant la gestion des stocks halieutiques ainsi que les dimensions économiques et sociales.

- b. L'évaluation actuelle et la révision potentielle de l'Organisation Commune des Marchés (OCM) peuvent contribuer à renforcer la compétitivité du secteur de la pêche de l'UE** en favorisant une concurrence loyale et des conditions de concurrence équitables pour tous les produits commercialisés dans ce secteur. Elles peuvent également améliorer la transparence du marché et fournir aux consommateurs des informations précises sur les produits, ce qui, en fin de compte, stimulera leur appétit pour les produits de l'UE issus de sources responsables.
- c. La révision du Cadre Financier Pluriannuel (CFP) peut contribuer à corriger les déséquilibres structurels dans le secteur**, ainsi qu'à soutenir la diversification et la résilience des communautés de pêcheurs. Elle doit orienter les investissements futurs vers les objectifs climatiques et de biodiversité et réorienter les subventions préjudiciables. Les États membres devraient également tirer pleinement parti des fonds européens disponibles pour soutenir un approvisionnement durable en produits de la mer pour les consommateurs de l'UE. Cela implique d'investir dans la reconstitution des stocks halieutiques, d'améliorer la commercialisation des produits de la pêche afin d'encourager une consommation diversifiée et durable des produits de la mer de l'UE (y compris les espèces facilement disponibles mais moins demandées), d'adopter des technologies rentables pour surveiller et contrôler la pêche, et de sensibiliser le public aux avantages pour la santé et l'environnement des produits de la mer de l'UE issus de sources responsables.



Contactes

Baltic Salmon Fund & Östersjölaxälvar i samverkan: Thomas Johansson, Secrétaire général et Président, thomas@balticsalmonfund.com

BalticWaters: Amanda Öberg, analyste en politique de pêche, Amanda.oberg@balticwaters.org

BirdLife Europe: Cyrielle Goldberg, chargée des politiques marines, cyrielle.goldberg@birdlife.org

BLOOM: Alessandro Manzotti, chargé de plaidoyer, alessandromanzotti@bloomassociation.org

Blue Marine Foundation: Elisabeth Druel, chargée de projet UE, elisabeth@bluemarinefoundation.com

Blue Ventures: Elsa Pullman, Senior advisor pour les campagnes européennes, elsa.pullman@blueventures.org

BUND: Valeska Diemel, responsable pour les politiques de pêche, Valeska.diemel@bund.net

ClientEarth: Bellinda Bartolucci, Senior Legal Advisor, écosystèmes marins, bbartolucci@clientearth.org

Coalition Clean Baltic: Aimi Hamberg, responsable des politiques maritimes, aimi.hamberg@ccb.se

Deutsche Stiftung Meeresschutz (DSM): Iris Ziegler, responsable pour les politiques de la pêche chargée de plaidoyer, iris.ziegler@stiftung-meeresschutz.org

Deutsche Umwelthilfe (DUH): Mme Lioba Schwarzer, chef d'équipe Océans, schwarzer@duh.de

Ecologistas en Acción: Cecilia del Castillo, responsable des politiques de pêche, pesca@ecologistaenaccion.org

Environmental Justice Foundation: Sean Parramore, responsable du plaidoyer européen, sean.parramore@ejfoundation.org

FishSec: Cathrine Pedersen Schirmer, responsable du plaidoyer sur les politiques de pêche, cathrine@fishsec.org

MedReAct: Domitilla Senni, directrice exécutive, domitilla.senni@medreact.org

Natur och Miljö: Jonas Heikkilä, directeur des opérations par intérim, jonas.heikkila@naturochmiljo.fi

North Sea Foundation: Merel den Held, chef de projet Nature et pêche durable, m.denheld@noordzee.nl

The Nature Conservancy: Grace Howe, associée principale, politiques des pêches, Grace.Howe@TNC.org

Oceana: Arielle Sutherland-Sherriff, conseillère politique, asutherland@oceana.org

Pasaules Dabas Fonds: Magda Jentgena, responsable du programme Mer Baltique et eaux douces, mjentgena@pdf.lv

Sciaena: Gonçalo Carvalho, coordinateur exécutif, gcarvalho@sciaena.org

Seas At Risk: Bruno Nicostrate, chargé de mission senior en matière de politique de pêche, bnicostrate@seas-at-risk.org

Seastemik: Esther Dufaure et Maxime de Lisle, cofondatrice e cofondateurs, codirecteurs généraux, esther@seastemik.org & maxime@seastemik.org

SharkProject: Niclas Müller, Coopération internationale, n.mueller@sharkproject.org

Suomen luonnonsuojeluliitto (Association finlandaise pour la conservation de la nature) : Tapani Veistola, directeur exécutif, tapani.veistola@sll.fi

The Sustainable Water Network (SWAN): Emma Armshaw, responsable des politiques maritimes et côtières, earmshow@swanireland.ie

Whales and Dolphin Conservation (WDC): Marine Perrin, Conseillère en affaires publiques, marine.perrin@whales.org

Bureau européen du WWF : Laure Guillevic, responsable des politiques océaniques lguillevic@wwf.eu